

# vznews

Le journal du Groupe VZ 29<sup>e</sup> année | édition n° 132 | septembre 2022

**Nouveau:**  
étude VZ sur  
la réforme AVS

## THÈMES

### PRINCIPAUX

#### Pour les particuliers

##### Épargne en fonds 4

Démodés, les plans d'épargne ? Lourde erreur !

##### Baisse des rentes 5

AVS et caisse de pension: comptez 20 % de rente en moins

##### Revenus à la retraite 6

Faut-il vendre ses actions lorsqu'on atteint un âge avancé ?

##### Impôt sur le revenu 7

Des différences colossales d'un canton à l'autre

##### Rente ou capital 8

Les pièges à éviter pour les couples non mariés

##### Renchérissement 9

Ce que vous pouvez faire pour protéger votre fortune

##### Paielements 13

Le bulletin de versement prend sa retraite

##### Bitcoin & Co. 14

Qu'advient-il des cryptomonnaies en cas de décès ?

##### Caisse de pension 14

Vos rachats volontaires seront-ils restitués à vos survivants ?

#### Pour entreprises et caisses de pension

##### Optimisation fiscale 17

Avec une prévoyance complémentaire, les PME économisent plus d'impôts.

##### Création d'entreprise 18

Gare à ces écueils lors de la phase de démarrage !

##### Courtier en assurances 19

Ce à quoi les PME doivent faire attention lorsqu'elles recourent à un courtier

## Ce que signifie la réforme de l'AVS pour votre retraite

En septembre, nous votons au sujet de la réforme AVS. Les mesures sont complexes et concernent également la caisse de pension. VZ en a calculé les conséquences pour les femmes et pour les personnes souhaitant anticiper ou ajourner leur retraite.



**GILLES HUGUENIN**  
Directeur VZ Genève  
gilles.huguenin@vz.ch  
tél. 022 595 15 15

La stabilité de l'AVS est menacée. Parce que de plus en plus de personnes partent à la retraite et vivent de plus en plus longtemps, l'argent de l'AVS ne suffit plus. L'idée de l'AVS est que chaque génération finance la précédente et reçoit de l'argent de la suivante. Mais alors qu'en 1948, on comptait 6,3 actifs pour un rentier, ce rapport n'était plus que de 3,3 actifs pour un rentier

en 2020 et devrait tomber à 2 actifs par rentier en 2050. Le départ à la retraite de la génération du baby-boom aggrave encore ce déséquilibre. La réforme entend y remédier. Son aspect le plus controversé est le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Elle prévoit également des réductions et des suppléments de rentes. De plus, des paramètres importants concernant la caisse de pension et le libre passage seraient modifiés. Que signifient tous ces changements pour votre retraite ? Informez-vous en détail. Dans une nouvelle étude (à commander à la page 11), VZ a calculé l'impact de la réforme sur les rentes et les conséquences pour vous si vous partez plus tôt à la retraite ou travaillez plus longtemps.

► **Impact de la réforme AVS (pages 10-11)**

#### Achat immobilier

### Hypothèques Saron: bientôt trop chères ?

Quiconque contracte ou renouvelle une hypothèque devrait comprendre les liens entre politique monétaire de la Banque nationale suisse et taux hypothécaires. Alors seulement, on voit quel modèle hypothécaire reste le plus intéressant à long terme. Cet article résume les points essentiels à ce sujet.

► **Page 3**

#### Inflation

### Protéger l'épargne de l'inflation

Beaucoup d'actifs sous-estiment les conséquences de l'inflation. Pourtant, à long terme, celle-ci est fatale pour l'épargne que nous avons accumulée tout au long de notre vie professionnelle. Ne laissez pas l'inflation faire fondre votre épargne comme neige au soleil, prenez les mesures qui s'imposent.

► **Page 9**

#### Nouvelle étude VZ

### Les titres individuels sapent le rendement

De plus en plus d'investisseurs souhaitent savoir quels titres ils détiennent dans leur portefeuille et quel est leur rendement par rapport à celui du marché. En 2021, les experts de VZ ont donc analysé plus de 2700 dépôts de titres – un record. L'évaluation révèle trois tendances, une positive et deux négatives.

► **Page 15**

# Retraite, cryptomonnaies, ETF, hypothèques : assistez aux workshops sans frais de VZ

Au départ à la retraite, c'est une nouvelle étape de la vie qui commence, y compris sur le plan financier. Revenus, placements, impôts, hypothèques : tous les aspects de votre situation patrimoniale sont concernés par ce changement. D'où la nécessité de planifier avec soin cette nouvelle tranche de vie. Quiconque partira à la retraite au cours des prochaines années est confronté à des questions complexes, dont notamment : que choisir entre perception de la rente, retrait sous forme de capital ou une combinaison des deux ? Comment puis-je optimiser ma charge fiscale ? Puis-je partir à la retraite plus tôt que l'âge ordinaire, soit 64/65 ans ?



Le workshop «Partir plus tôt à la retraite – mais comment?» vous révèle ce à quoi vous devez obligatoirement faire attention lorsque vous prenez une retraite anticipée et comment la financer. Vous y apprendrez comment planifier au mieux votre retraite, améliorer vos prestations de vieillesse et optimiser votre patrimoine.

VZ organise régulièrement des workshops d'environ une heure sur différents thèmes. Le nombre de participants est limité, pour pouvoir répondre aux questions individuelles. Ces workshops sont sans frais pour les participant(e)s. Actuellement, VZ propose à **Lausanne** et **Genève** les sujets suivants :

- Partir plus tôt à la retraite – mais comment ?
- Comment puis-je investir dans des cryptomonnaies ?
- Investir efficacement avec des ETF
- Hypothèque à taux fixe ou du marché monétaire ?

**i** Réservez votre place au workshop de votre choix. Rendez-vous sur [www.vz.ch/manifestations](http://www.vz.ch/manifestations), scannez le code QR ci-dessous ou appelez-nous (coordonnées page 20). ●



## VZ Suisse romande soutient La Main Tendue

Épuisement, stress, désespoir : il y a maintes raisons de vouloir parler de ses tracas, de ses doutes et de ses souffrances. Or, tout le monde n'a pas à ses côtés des gens à qui se confier.

C'est là que Tél 143 intervient. La Main Tendue est disponible 24 heures sur 24 pour permettre aux personnes en quête d'aide de parler de leurs problèmes dans toutes les situations de vie, sous protection de l'anonymat et de la confidentialité. «Écouter, être présent dans le dialogue, être ouvert aux émotions sans les masquer – cela porte, guérit et crée un lien. C'est notre

petite, mais non négligeable contribution pour contrer la division, l'agressivité et la frustration», déclare Tanja Kocher, Présidente de l'Association La Main Tendue. Et toutes les préoccupations méritent d'être abordées.

Les entretiens téléphoniques durent 20 à 30 minutes en moyenne. Pour de nombreuses personnes, ces moments sont une bouée de sauvetage. La Main Tendue est un acteur important en matière de soins psychosociaux de base. Avec ses prestations, elle participe au bien-être de la population et à la réduction des coûts de la santé. Tél 143 ne

peut fonctionner que grâce à l'engagement gratuit, souvent de longue date, de quelque 700 bénévoles sélectionnés selon des critères bien définis et au bénéfice d'une formation approfondie. Ils consacrent au moins 20 heures par mois à l'écoute et à l'accompagnement des personnes en situation de grande détresse émotionnelle, et cela depuis plus de 60 ans.

En 2020, le magazine Beobachter a décerné à la Main Tendue le prestigieux «Prix Courage Lifetime Award» pour son engagement bénévole et son travail exemplaire.

**i** VZ soutient cette initiative. Vous pouvez vous aussi apporter votre contribution, par exemple en faisant un don. La Main Tendue est une organisation à but non lucratif certifiée Zewo. Elle n'a pas d'appartenance confessionnelle ou politique. Elle est financée essentiellement par des dons. Vous trouverez de plus amples informations sur : [www.143.ch](http://www.143.ch) ●

# L'hypothèque Saron bientôt plus chère qu'une hypothèque fixe ?

Quiconque contracte ou renouvelle une hypothèque devrait comprendre les corrélations entre politique de taux et taux hypothécaires. L'essentiel en bref.



**ELMAR COSANDEY**  
Directeur VZ Fribourg  
elmar.cosandey@vzch.com  
tél. 026 350 90 90

En juin, la Banque nationale suisse (BNS) a relevé son taux directeur de  $-0,75$  à  $-0,25$  %. Depuis lors, les hypothèques à taux fixe ont fortement renchéri. À présent, beaucoup redoutent que les hypothèques Saron (hypothèques du marché monétaire) leur emboîtent bientôt le pas. Voici les liens de cause à effet qu'il convient de comprendre :

- ▶ Les hypothèques Saron restent nettement moins chères que les hypothèques fixes. En règle générale, changer n'est pas judicieux.
- ▶ Le taux de l'hypothèque Saron dépend de la politique de taux de la BNS, alors que ceux des hypothèques à taux fixe s'alignent sur le marché des capitaux. Par conséquent, les hypothèques Saron n'augmenteront que si la BNS relève encore une fois son taux directeur de plus de  $0,25$  %.

- ▶ Cela pourrait bel et bien se produire en septembre. Néanmoins, il faudrait que la BNS relève son taux directeur de plus de  $2$  % en peu de temps pour que

les hypothèques Saron deviennent aussi chères que les hypothèques fixes à long terme. C'est chose assez improbable : les économistes tablent sur un relèvement du taux directeur de la BNS à  $0,25$  % d'ici la fin de l'année. Pour 2023, ils estiment que la Banque nationale suisse ne procédera qu'à une nouvelle hausse minimale de son taux, à  $0,5$  % (état à début août 2022).

## Ne misez pas tout sur une seule carte

Beaucoup de propriétaires craignent cependant une forte augmentation de leurs coûts hypothécaires. Ces moyens vous aideront à vous prémunir :

- ▶ Pensez à mettre régulièrement de côté la différence entre votre taux d'intérêt actuel et un taux moyen à long terme ( $3$  % par exemple). En cas de hausse des taux, vous pourrez puiser dans ces réserves.

- ▶ Si vous contractez une hypothèque à taux fixe, limitez-la à une partie de votre emprunt, par exemple un tiers ou la moitié. Vous financerez le reste avec une hypothèque Saron.

- ▶ En cas de forte hausse des taux, vous pourrez toujours convertir une tranche de plus. La plupart des prestataires offrent cette possibilité à tout moment en fin de trimestre suivant.

**Conseil :** l'alerte de taux de VZ vous permet de fixer des limites de taux et vous informe automatiquement dès le franchissement à la hausse ou à la baisse de ces limites. Vous pourrez ainsi convertir à temps votre hypothèque en une hypothèque fixe, en profitant probablement de nombreuses années encore des taux plus faibles.

Songez aussi que les frais d'une résiliation ou d'un remboursement avant terme sont normalement bien moindres avec les hypothèques Saron, tandis qu'ils peuvent s'élever à plusieurs dizaines de milliers de francs pour les hypothèques à taux fixe. Un changement professionnel, un divorce, une maladie ou un décès peuvent vous contraindre à vendre votre bien ou à résilier votre hypothèque de manière prématurée.

**i** Vous souhaitez savoir quel modèle hypothécaire vous convient le mieux ? Prenez rendez-vous chez VZ (cf. page 20). ●

## FICHE TECHNIQUE

Nouveau

### Saron ou hypothèque fixe ?

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## MON CONSEIL



**MATTHIAS REINHART**  
Président de la  
Direction du Groupe VZ

Bien planifier sa retraite devient de plus en plus difficile. Les réformes urgentement requises sont bloquées, et les rentes continuent de fondre année après année. Cette situation déconcerte beaucoup de gens. Banques et assurances flairent la bonne affaire et certaines s'intitulent d'un coup « conseillères ». À en croire leur publicité, ce conseil est individuel, complet, personnalisé... et de surcroît sans frais.

Il y a forcément un hic. Une prestation de conseil sérieuse demande du travail. Elle nécessite du temps, de l'expérience et un savoir-faire que l'on ne peut acquérir du jour au lendemain. Les banques et les assureurs ont un conflit d'intérêts évident puisqu'ils financent leur service en vendant des produits. De telles offres sont donc, tout au plus, à première vue gratuites.

**Mon conseil :** faites-vous conseiller par des professionnels qui sont effectivement indépendants. Ou bien demandez un deuxième avis si vous doutez d'être vraiment conseillé(e) dans votre intérêt. ●

# Démodés, les plans d'épargne ? Une erreur qui coûte cher

Pour la plupart des investisseurs, les plans d'épargne en fonds sont l'idéal pour édifier un patrimoine à long terme, quelle que soit l'évolution de la Bourse.

Épargner avec des fonds? À l'époque du bitcoin et de la blockchain, cela semble aussi palpitant que plier du linge. Quant au terme « plan d'épargne », il évoque chez de nombreux investisseurs une sorte d'abonnement. Il est temps de corriger cette image. En effet, les plans d'épargne sont tout sauf démodés. Pour la plupart, ils constituent même le meilleur moyen de se constituer un patrimoine à long terme, indépendamment de la conjoncture boursière.

## 29'000 francs de plus en vingt ans

Verser régulièrement de l'argent sur un plan d'épargne, c'est acheter davantage de parts de fonds quand les cours sont bas et moins quand ils sont hauts. Au fil des ans, les choses s'équilibrent et on obtient un bon prix moyen. On peut donc ouvrir un plan d'épargne à tout moment, que les cours de bourse soient hauts ou

bas. La valeur de l'avoir peut, bien sûr, fluctuer, raison pour laquelle le rendement à long terme est souvent supérieur à celui d'un compte d'épargne.

Beaucoup de plans d'épargne sont chers, et leur performance médiocre. Il vaut donc mieux comparer d'abord les offres. Ces astuces vous y aideront :

- ▶ Optez pour un plan d'épargne souple sans durée fixe. Vous déciderez ainsi des sommes que vous voulez verser. Assurez-vous également de la gratuité des retraits.
- ▶ Choisissez une stratégie de placement à long terme, en adéquation avec votre profil de risque. Contrôlez aussi la manière dont elle est mise en œuvre. Les banques investissent très volontiers l'argent de leurs clients dans des fonds actifs, et surtout dans leurs propres produits qui leur rapportent gros.
- ▶ Les fonds actifs sont coûteux car leurs gérants tentent de battre le marché. Très

### FICHE TECHNIQUE

#### Plan d'épargne en ETF

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

peu y parviennent. Beaucoup de fonds « maison » sous-performent même le marché; les frais élevés sont donc injustifiés.

▶ Épargnez plutôt avec un plan en ETF. C'est plus intéressant, car il n'y a pas besoin de gérant. Le tableau ci-après montre qu'en dix ans, à performance égale, l'économie de coût génère à elle seule près de 6000 francs de plus, et 29'000 francs environ au bout de vingt ans.

**i** Vous souhaitez investir votre argent de manière sûre et à moindre coût? Prenez rendez-vous avec un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en page 20). ●

### COLONNE

## Est-ce qu'on y est ?



MARK DITTLI

Rédacteur en chef de la plateforme financière « The Market NZZ »

« Est-ce qu'on y est ? » C'est l'éternelle question que les parents entendent l'été depuis la banquette arrière de leur voiture. Beaucoup d'investisseurs se posent une question similaire depuis que les marchés actions ont perdu près de 20% : dois-je acheter, ou dois-je encore attendre ?

Peu importe à quel moment vous vous posez cette question, oubliez-la. Il est impossible de prévoir les points de retournement en bourse. Vous ne saisissez jamais le « bon » moment. Et même si c'était le cas, ce serait uniquement le fruit du hasard. Quelconque ayant un horizon d'au moins dix ans devrait investir systématiquement, par exemple tous les mois un montant fixe dans une sélection d'ETF. Si, par ailleurs, on touche ou hérite d'une somme importante, on peut la découper en plusieurs tranches et l'investir également petit à petit.

La question primordiale en matière de placements n'est pas de savoir quand on achète, mais si l'on achète. Car alors, on est investi et on peut participer à la performance à long terme des marchés actions. ●

### Fonds actifs ou ETF passifs : quel est le plus lucratif ?

	Plan d'épargne en fonds actif	Plan d'épargne en fonds passif	Avantage du plan d'épargne
Investissement de départ	10'000 CHF	10'000 CHF	–
Versement mensuel	500 CHF	500 CHF	–
Rendement brut par an (hypothèse)	6,6 %	6,6 %	–
Frais de gestion annuels	1,8 %	0,8 %	–1,0 %
Valeur après 10 ans	92'379 CHF	97'981 CHF	5'602 CHF
Valeur après 15 ans	150'525 CHF	164'462 CHF	13'937 CHF
Valeur après 20 ans	224'031 CHF	252'593 CHF	28'562 CHF



# AVS et caisse de pension : comptez 20 % de rente en moins

Les pertes sont dues en premier lieu à la baisse des rentes des caisses de pension, c'est ce que relève l'actuel baromètre VZ de la retraite.



**BENOÎT THÉODOLOZ**  
Directeur VZ Sion  
benoit.theodoloz@vzch.com  
tél. 027 327 40 40

La dernière analyse du baromètre VZ de la retraite met la puce à l'oreille : une majorité des Suisses ne pensent plus que les rentes AVS resteront à l'avenir aussi sûres qu'aujourd'hui. Ils font encore moins confiance aux caisses de pension. Pourtant, neuf sondés sur dix s'inquiètent peu de leur situation financière à la retraite. Sous-estiment-ils la situation ?

L'actuel baromètre de VZ montre à quel point

les rentes ont diminué. En 2002, un homme de 55 ans avec un salaire annuel de 120'000 francs pouvait encore tabler sur une rente de 74'920 francs par année de l'AVS et de la caisse de pension. Aujourd'hui, elle n'est plus que de 59'280 francs, soit 15'640 francs en moins (graphique ci-dessous).

## La tendance restera à la baisse

En d'autres termes, la rente que l'on peut escompter de la part de l'AVS et de la caisse de pension a diminué de plus de 20 %. Et elle va sans doute poursuivre son déclin, pour les cinq raisons suivantes :

► La hausse de l'espérance de vie contraint les caisses de pension à réduire de plus

en plus leurs prestations. Les rentes moyennes servies par la caisse de pension sont d'ores et déjà 39 % moindres qu'il y a 20 ans.

► Les actifs percevant des revenus moyens à élevés sont les plus touchés, car ils ont en général cotisé davantage à la caisse de pension. De plus, si la caisse de pension abaisse son taux de conversion dans la partie surobligatoire, leurs rentes diminuent d'autant plus.

► La réforme de la prévoyance professionnelle s'enlise. Cependant, il est dès à présent certain que le taux de conversion légal va diminuer de 6,8 % aujourd'hui à 6,0 %.

► Le taux minimum rémunérant les avoirs obligatoires n'est plus que de 1 %. De ce fait, les avoirs ne fructifient

## ÉTUDE

Nouveau

### Baromètre VZ de la retraite 2022

Cette étude (12 pages) analyse l'évolution des rentes de l'AVS et de la caisse de pension.

Commandez l'étude à l'aide de la carte ci-jointe ou sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr).

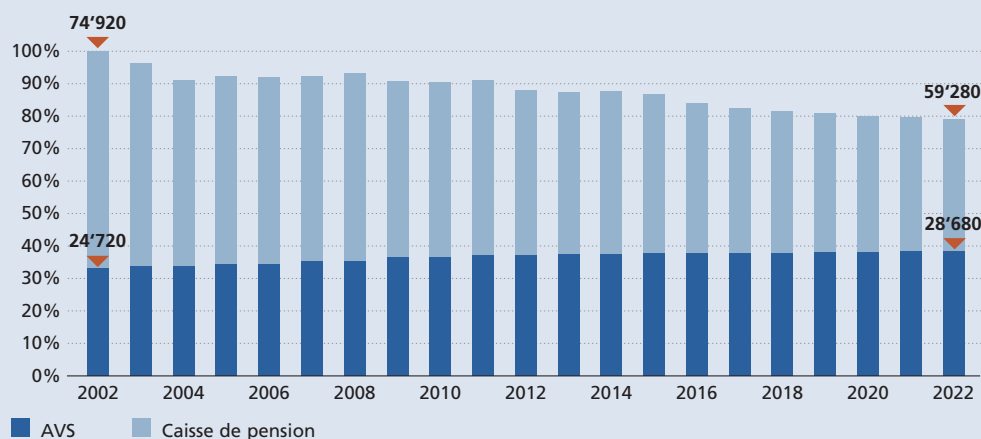
presque plus, et l'effet des intérêts composés devient quasiment nul.

► La hausse de l'inflation s'accompagne d'un problème supplémentaire : aucune caisse de pension ou presque ne compense l'inflation. À l'avenir, les rentes ne permettront plus les mêmes dépenses qu'auparavant.

**i** Quiconque souhaite partir à la retraite sans soucis financiers a tout intérêt à bien s'informer. À cet effet, commandez l'étude sans frais (cf. encadré ci-dessus) et découvrez dans la fiche technique (cf. ci-après) comment combler vos lacunes à temps. Ou discutez de votre situation avec un(e) expert(e) dans votre succursale VZ (cf. p. 20). ●

## AVS et caisse de pension : combien de rente un homme de 55 ans peut attendre s'il prend sa retraite dans dix ans

Exemple : homme de 55 ans, revenu brut nominal constant de 120'000 francs (dont 60'945 francs dans le régime obligatoire LPP et 59'055 francs dans le régime surobligatoire) ; avoir de vieillesse de 300'000 francs (150'000 francs en régime obligatoire LPP) ; cotisations d'épargne de 18 % ; retraite à 65 ans (données en francs)



Sources : OFS et OFAS, calculs VZ

## FICHE TECHNIQUE

### Check-list pour bien préparer sa retraite

Cette fiche technique explique comment planifier sa retraite afin d'assurer ses revenus à la retraite.

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Parole d'expert

## Questions à un spécialiste de VZ

Retraite, impôts, immobilier : chaque année, plus de 20'000 clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Notre spécialiste répond ici aux questions des lectrices et lecteurs.



**STEVEN ROBYR**  
Expert patrimonial  
steven.robryr@vzch.com

## Quelles prestations financières ma famille reçoit-elle s'il m'arrive quelque chose ?

Peu de gens savent comment ils seraient couverts eux-mêmes et leur famille s'ils tombaient malades, avaient un accident ou venaient à décéder. En Suisse, le fait que la disparition du revenu soit induite par une maladie ou par un accident joue un rôle déterminant. Beaucoup redoutent davantage l'accident que la maladie. Statistiquement parlant, la probabilité d'une maladie est pourtant bien plus élevée. Cela se reflète aussi dans les primes d'assurance : celles des risques maladie sont en général plus élevées que celles des risques d'accident.

**Conseil :** si vous désirez vous protéger le mieux possible vous-même ainsi que votre famille, vous avez intérêt à demander un examen complet des prestations d'assurance de toutes

les institutions de prévoyance telles que AVS/AI, LPP, LAA et pilier 3a/3b. Une analyse globale met en évidence les lacunes ou surassurances. Si les prestations d'assurance pour invalidité ou décès ne suffisent pas, vous pourrez prendre à temps les mesures adéquates. Cette analyse de prévoyance sans frais vous livre les premiers points de repère : [www.vzch.com/analyse-prevoyance](http://www.vzch.com/analyse-prevoyance) ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Invalidité et décès : protéger sa famille

Commandez la fiche technique sans frais sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## À 75 ans, notre horizon de placement est plus réduit : faut-il vendre nos actions ?

Vous avez dressé de bonne heure un plan financier montrant que vos revenus sont assurés jusqu'à un âge avancé. Beaucoup de couples investissent leur patrimoine en titres. Vous faites de même et placez une partie dans des actions afin de la faire fructifier. Vous consommez une partie de votre patrimoine pour arrondir vos rentes.

**Conseil :** tant que vous n'avez pas besoin de cet argent, rien ne vous empêche même à votre âge de l'investir dans des actions. Ainsi, vous ne courez pas le risque de vendre au mauvais moment. Détenir des actions, c'est investir dans des actifs tangibles offrant une

### FICHE TECHNIQUE

#### Comment assurer vos revenus pour la retraite

Commandez la fiche technique sans frais sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

certaine protection contre l'inflation. À 75 ans, vous avez, statistiquement parlant, un horizon de placement de dix ou quinze ans. Après quoi, vos héritiers pourront décider s'ils souhaitent conserver ou vendre les actions. ●

## Instituer des héritiers grevés et appelés : quand est-ce utile ?

Ceci est surtout judicieux pour les familles recomposées et les familles sans enfants, lorsqu'elles veulent que la fortune, après le décès du conjoint survivant, reste dans la famille du conjoint décédé en premier. À défaut, le patrimoine revient à la famille du conjoint survivant, même s'il provient de la famille du premier défunt. Il peut ainsi arriver que les parents proches des défunts se retrouvent les mains vides.

Exemple : un homme avec trois enfants issus d'un premier mariage se marie pour la deuxième fois. Un quart de la succession revient à la femme. Dès 2023, la réserve des enfants sera aussi d'un quart. S'agissant de la quotité disponible, l'homme peut instituer la femme comme héritière grevée et les enfants comme héritiers appelés. Cet argent reviendra ainsi à ses enfants après le décès de la femme. S'il n'institue pas d'héritiers appelés, la quotité disponible reviendra aux héritiers de sa deuxième femme, et ses propres enfants resteront les mains vides.

**Important :** le principe de l'héritier appelé s'applique uniquement à la quotité disponible, non aux réserves héréditaires. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Testament : conseils pratiques

Commandez la fiche technique sans frais sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Impôt sur le revenu : des différences colossales entre les cantons

Pour éviter de payer trop d'impôts, il est conseillé d'optimiser durablement sa charge fiscale. Les principaux leviers d'action sont la prévoyance vieillesse, les placements et l'immobilier.



**OLIVIER SEGESSEMMANN**  
Directeur de succursale Lausanne  
olivier.segessemann@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

En Suisse, la plupart des personnes exerçant une activité lucrative paient surtout des impôts sur le revenu. Leur montant dépend de ce qu'elles gagnent. Le lieu de domicile est important lui aussi, car chaque canton a sa propre législation fiscale. En conséquence, les barèmes diffèrent d'un canton à l'autre. Ces écarts peuvent être considérables : ainsi, un couple avec un revenu net de 200'000 francs paie environ 17'000 francs

d'impôts dans le canton de Zoug, dont la fiscalité est avantageuse. À Lausanne il faut compter environ 41'300 francs et à Neuchâtel, plus de 44'600 francs (cf. tableau ci-dessous).

## Faites de véritables économies

Il existe grosso modo deux manières de réduire ses impôts sur le revenu : chercher, d'une part, à diminuer son revenu imposable et, de l'autre, faire valoir le maximum de déductions fiscales. Les conseils qui suivent vous aident à optimiser votre charge fiscale à long terme. Vous trouverez d'autres conseils précieux dans la fiche technique disponible sans frais (cf. encadré en bas à droite) :

## Impôts sur le revenu pour un couple marié

Impôts 2022 (fédéral, cantonal et communal) pour un couple avec deux enfants, dont seulement l'un des deux parents est actif et cotise au 2<sup>e</sup> pilier. Les différences cantonales au niveau des déductions admises sont prises en compte ; données en francs.

Tableau complet sous : [www.vzch.com/comparatifs](http://www.vzch.com/comparatifs)

	Revenu net				
	75'000	100'000	125'000	150'000	200'000
Berne	5'716	10'640	16'619	23'776	42'113
Fribourg	3'717	8'771	14'919	21'817	39'601
Genève	25	454	5'811	13'222	32'179
Neuchâtel	5'242	11'140	17'925	25'646	44'664
Bellinzone	1'350	5'382	11'562	19'252	37'189
Lausanne	4'665	11'258	16'901	23'926	41'344
Sion	2'146	5'842	10'872	17'285	37'025
Zoug	59	1'400	3'718	6'962	16'955
Zurich	2'692	6'483	11'309	17'216	32'757

Source : Tax Ware

### ► Prévoyance vieillesse

Les versements dans le pilier 3a et les rachats volontaires dans la caisse de pension réduisent la charge fiscale. Ces versements sont déductibles du revenu imposable. De plus, les intérêts et dividendes produits par l'avoir ne sont pas imposables en tant que revenu. Si vous retirez cet avoir de façon échelonnée sur plusieurs années, vous pouvez casser la progression fiscale.

### ► Retraite

Avant de partir à la retraite, vous devez choisir si vous souhaitez retirer votre avoir de la caisse de pension sous forme de rente ou de capital. Sur le plan fiscal, le retrait du capital est souvent plus intéressant à long terme tandis que la rente couvre les besoins vitaux jusqu'à un âge avancé. Clarifiez avec soin ce qui vous convient le mieux. Beaucoup optent pour une combinaison des deux options.

### ► Logement en propriété

Étalez la déduction des frais de rénovation sur plusieurs années si possible. Vérifiez si votre valeur locative peut être réduite, par exemple en cas de sous-utilisation, c'est-à-dire si des pièces ne sont plus utilisées parce que vos enfants ont quitté le domicile parental.

## SERVICE

Nouveau

### Combien payez-vous d'impôts sur le revenu et la fortune ?

Le nouveau calculateur en ligne de VZ vous permet de déterminer combien d'impôts vous devez payer, quel est votre taux marginal d'imposition et quel est l'impact d'un changement de domicile sur votre charge fiscale. Pour accéder au nouveau calculateur, rendez-vous sur : [www.vzch.com/calculateur-impots](http://www.vzch.com/calculateur-impots)

### ► Placements

Privilégiez les investissements assortis d'avantages fiscaux. Contrairement aux intérêts, les gains de cours sont généralement exonérés d'impôt. Du point de vue fiscal, il est donc judicieux d'opter pour des placements qui génèrent davantage de gains de cours et qui rapportent moins d'intérêts.

**i** Vous souhaitez réduire durablement votre charge fiscale ? Parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (voir page 20).

## FICHE TECHNIQUE

### Conseils pour réaliser des économies fiscales

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Rente ou capital ? Choix crucial pour les couples non mariés

Faut-il retirer ses avoirs de la caisse de pension sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux ? Le choix est d'autant plus crucial pour les couples non mariés: il en va de la qualité de la protection du partenaire de vie.



**NATACHA COTTING**  
Experte en droit successoral  
natacha.cotting@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

Au cours de notre vie professionnelle, nous accumulons un avoir conséquent dans la caisse de pension. Quand nous partons à la retraite, nous percevons cette somme sous forme de rente ou de versement unique. Ce choix est un casse-tête pour beaucoup de personnes, et surtout pour les couples non mariés.

Les concubins sont moins protégés financièrement que les couples mariés. Ils doivent donc se préparer d'autant mieux pour éviter que leur partenaire se retrouve les mains vides en cas de décès.

## ► Conditions pour une rente de survivant

À la différence des couples mariés, les couples non mariés n'ont aucun droit légal aux prestations versées par la caisse de pension du défunt à ses survivants. Il peut arriver que la caisse de pension verse de son plein gré une rente ou un montant unique. Selon la caisse de pension, il faut néanmoins qu'une ou plusieurs des

conditions suivantes soient remplies:

- Les partenaires étaient en couple depuis au moins cinq ans au moment du décès de la personne assurée.
- La personne décédée apportait un soutien financier important à son partenaire.
- Le partenaire survivant a la charge d'au moins un enfant commun.

De surcroît, la plupart des caisses de pension exigent que l'assuré ait établi de son vivant une clause bénéficiaire en faveur de son ou sa partenaire de vie.

**Conseil:** informez votre caisse de pension par écrit que vous souhaitez favoriser votre concubin afin qu'il soit aussi pris en compte.

## ► Mesures à prendre lors du retrait du capital

Lorsqu'un partenaire opte pour le retrait du capital, son avoir de la caisse de pension lui est versé. Cet argent entre dans son patrimoine librement disponible. Le partenaire survivant n'a aucun droit successoral sur ce patrimoine. Faute de mesures adéquates, c'est l'ordre successoral légal qui s'applique et le partenaire survivant reste les mains vides. En effet, même après la révision du droit successoral, il ne fait pas partie des héritiers légaux, contrairement aux époux et à leurs descendants.

**Conseil:** veillez de bonne heure, avec un testament ou un pacte successoral, à ce qu'au moins une partie de la succession revienne à votre partenaire.

Un exemple: pour les partenaires de vie avec enfants, la réserve héréditaire, aujourd'hui encore de  $\frac{3}{4}$ ; passera à  $\frac{1}{2}$  avec le nouveau droit successoral (voir ci-contre). Dès 2023, vous pourrez donc, dans le cadre de la quotité disponible, attribuer la moitié du patrimoine à votre partenaire. Important: clarifiez aussi au préalable l'incidence sur vos impôts. Suivant le canton, la charge fiscale peut être extrêmement élevée pour les concubins.

**i** Vous souhaitez entreprendre les démarches pour protéger au mieux votre partenaire de vie? Convenez d'un rendez-vous pour un entretien sans frais dans la succursale VZ la plus proche (coordonnées page 20). ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Concubinage: les points à connaître

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Nouveau droit successoral et couples mariés

Le nouveau droit des successions entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec les changements suivants:

► La réserve héréditaire des enfants héritant de l'un des parents baisse de  $\frac{3}{8}$  à  $\frac{1}{4}$ , et la quotité disponible augmente de  $\frac{3}{8}$  à  $\frac{1}{2}$ . Les testateurs pourront donc disposer d'une part plus importante du patrimoine.

► Les couples mariés vivant dans une famille recomposée peuvent, grâce à l'augmentation de la quotité disponible, favoriser leurs propres enfants mais aussi inclure par exemple leurs beaux-enfants.

► Les conjoints ont la possibilité de mieux se protéger mutuellement. C'est crucial lorsque le conjoint survivant est tributaire des revenus issus de la succession ou doit amortir l'hypothèque.

► Une réserve héréditaire plus restreinte permet aux propriétaires de PME de régler plus facilement leur succession, car elle réduit le risque d'un morcellement de l'entreprise.

**i** Vous voulez en savoir plus? Parlez-en avec un(e) expert(e) de VZ près de chez vous (cf. page 20). ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Révision du droit des successions

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).



# Ne laissez pas l'inflation réduire votre fortune à néant

L'inflation s'installe dans la durée. Quiconque souhaite investir ou constituer une épargne doit prendre des mesures pour limiter la perte de pouvoir d'achat.



**LIONEL CHAMBETTAZ**  
Expert patrimonial  
lionel.chambettaz@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

L'inflation est beaucoup plus faible chez nous qu'à l'étranger. Toutefois, il ne faut pas la sous-estimer. À long terme, elle a effectivement de lourdes conséquences sur l'épargne :

## ► Fortune

L'argent placé sur un compte perd de sa valeur lorsque le renchérissement est supérieur au revenu des intérêts. D'autre part, les impôts sur le revenu et sur la fortune viennent encore diminuer l'épargne. L'exemple suivant illustre l'ampleur de cette perte de valeur : après

déduction des impôts et des 2 % d'inflation, un capital de 50'000 francs ne vaut plus que 39'012 francs après 10 ans, soit une perte de 10'988 francs. Avec 1 % d'intérêts par an, le pouvoir d'achat baisse de 7542 francs. Pour préserver la valeur, il faudrait 2,96 % d'intérêts par an (cf. graphique ci-après).

**Conseil :** aujourd'hui, les épargnants doivent prendre plus de risques. Investissez une partie de votre épargne dans des ETF en actions ou des fonds indiciels. Les dividendes distribués par les entreprises suisses aident aussi à obtenir un rendement attrayant.

## ► Rentes

Contrairement à l'AVS, la plupart des caisses de pension ne compensent pas le renchérissement. Quiconque perçoit ses avoirs de

caisse de pension sous forme de rente accepte que celle-ci perde de sa valeur au fil du temps. Avec un renchérissement annuel de 2 %, le pouvoir d'achat d'une somme de 3000 francs baisse à environ 2450 francs en dix ans et à 2000 francs en 20 ans.

**Conseil :** évaluez bien chaque option : rente, capital ou une combinaison des deux. À long terme, le capital est souvent plus intéressant fiscalement, et vous pouvez placer votre argent selon votre capacité et votre disposition au risque.

## ► Prévoyance

Sur les comptes 3a, les intérêts sont quasiment inexistant. Le capital n'augmente donc que du montant de son versement annuel.

**Conseil :** beaucoup choisissent un pilier 3a avec titres, par exemple investi en fonds de placement. C'est

## FICHE TECHNIQUE

### Protéger son épargne des pertes insidieuses

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

effectivement une meilleure option, à condition qu'il s'agisse d'un fonds à gestion passive comme les ETF, bon marché et transparents.

## ► Titres

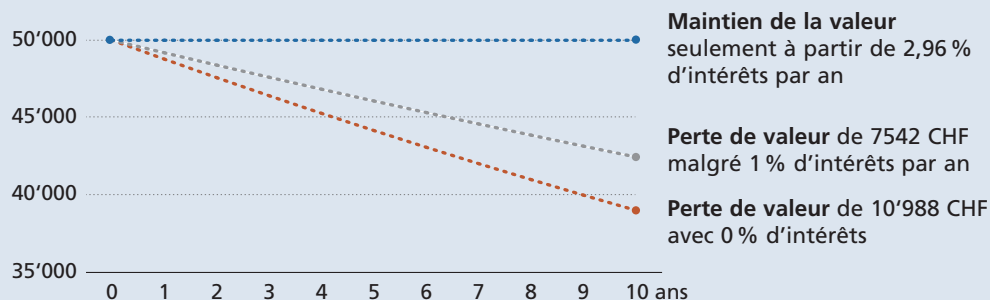
Beaucoup d'investisseurs souhaitent mieux protéger leur capital de l'inflation. Par le passé, les valeurs réelles, surtout, on fait leurs preuves, à savoir les actions d'entreprises solides financièrement et ayant un fort pouvoir de fixation des prix. L'immobilier est aussi un rempart contre l'inflation, de même que certaines obligations axées sur la protection contre l'inflation. Dans un portefeuille, ces actifs font l'effet d'amortisseurs en cas de forte correction sur les marchés.

**Conseil :** les frais élevés sont un poison pour le rendement. Si vous voulez faire fructifier votre épargne, mieux vaut opter pour des placements bon marché et efficaces (cf. page 4).

**i** Vous souhaitez que votre épargne augmente à long terme ? Parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (coordonnées p. 20). ●

## Impôts et inflation : rémunération nécessaire au maintien de la valeur

Exemple : économies de 50'000 francs, inflation 2 %, impôt sur le revenu 30 %, impôt sur la fortune 0,5 % (données en francs)



**Exemple de lecture :** après déduction des impôts et des 2 % d'inflation, un capital de 50'000 francs ne vaut plus que 39'012 francs en valeur réelle après 10 ans, ce qui correspond à une perte de valeur de 10'988 francs. Avec 1 % d'intérêts par an, le pouvoir d'achat baisse de 7542 francs en 10 ans. Pour que la valeur des économies soit maintenue, il faudrait 2,96 % d'intérêts par an.

# Réforme de l'AVS : ce qui pourrait changer pour les futurs retraités

Une nouvelle étude de VZ montre l'impact de la réforme prévue sur les rentes, et ce qui change si l'on anticipe ou ajourne son départ à la retraite. Des changements sont aussi à prévoir concernant les caisses de pension et le libre passage.



**JULIEN FAVRE**

Directeur de succursale Lausanne  
julien.favre@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

Cet automne, nous voterons sur la réforme de l'AVS. Toute personne au seuil de la retraite devrait bien s'informer pour en comprendre précisément les effets. VZ a fait le calcul des répercussions des mesures prévues sur les rentes. Les principaux résultats de cette nouvelle étude sont récapitulés ici pour vous :

## ► Retraite des femmes

Le volet le plus controversé de la réforme est le relèvement progressif de l'âge ordinaire de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Les femmes nées entre 1961 et

1969 font partie de la génération transitoire. Après la réforme, elles auront le choix entre deux options.

## Quelle est la meilleure option pour quelles femmes ?

► **Option supplément :** les femmes travaillant jusqu'à 65 ans percevront à titre de compensation un supplément à vie sur leur rente. Pour un revenu moyen à concurrence de 57'360 francs, cela représente 160 francs par mois. S'agissant des salaires de 57'361 à 71'700 francs, la rente mensuelle va augmenter de 100 francs ; à partir de 71'701 francs de revenus, le supplément sera encore de 50 francs.

Seules les femmes nées en 1964 et 1965 bénéficieront du supplément intégral. Elles seront les premières à travailler une année

complète de plus. Jusqu'à l'année de naissance 1970, la compensation baissera progressivement à zéro.

Un exemple tiré de la nouvelle étude VZ en illustre les conséquences : une femme mariée née en 1964 et ayant gagné en moyenne 24'000 francs par an, percevait une rente AVS mensuelle de 1572 francs. Avec un revenu de 60'000 francs, on obtient 1893 francs (tableau ci-dessous).

► **Option retraite anticipée :** même après la réforme, cette femme pourra prendre sa retraite à 64 ans ou plus tôt encore. Sa rente sera alors plus faible, mais elle diminuera moins que ce n'est le cas aujourd'hui en cas de retraite anticipée.

Comment cela se traduit-il en chiffres ? Avec un salaire de 60'000 francs, elle touche chaque mois 1749 francs d'AVS, soit 44 francs de moins qu'en

## FICHE TECHNIQUE

### AVS et retraite : les éléments à connaître

La réforme de l'AVS est complexe. Pour ne rien laisser au hasard, il importe de s'informer à temps.

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

l'absence de réforme. Si elle a gagné en moyenne 24'000 francs ou moins, sa rente ne sera pas réduite.

## Les principaux changements en un coup d'œil

La réforme prévue comporte également des modifications qui vaudraient pour la totalité des futurs retraités.

### ► Versement flexible

Aujourd'hui, on peut anticiper de deux ans au maximum le versement de la rente AVS, ou bien le différer de cinq ans au maximum. Désormais, la première rente pourrait être perçue de manière flexible

## Voici quel serait l'impact de la réforme sur l'AVS mensuelle d'une femme née en 1964

	Revenu annuel moyen	Avant la réforme : versement à 64 ans	Après la réforme : versement à 65 ans (supplément)	Après la réforme : versement anticipé à 64 ans
Mariée	24'000 CHF	1'412 CHF	1'572 CHF (+ 160 CHF)	1'412 CHF
	60'000 CHF	1'793 CHF	1'893 CHF (+ 100 CHF)	1'749 CHF
	75'000 CHF	1'793 CHF	1'843 CHF (+ 50 CHF)	1'731 CHF
Non mariée	24'000 CHF	1'412 CHF	1'572 CHF (+ 160 CHF)	1'412 CHF
	60'000 CHF	2'046 CHF	2'146 CHF (+ 100 CHF)	1'995 CHF
	75'000 CHF	2'256 CHF	2'306 CHF (+ 50 CHF)	2'178 CHF

**Exemple de lecture :** aujourd'hui, une femme mariée née en 1964 et avec un revenu moyen de 60'000 francs percevra une rente AVS de 1793 francs si elle prend sa retraite à 64 ans. Si la réforme est adoptée, elle touchera 1749 francs, ou 1893 francs si elle continue de travailler jusqu'à 65 ans.

entre 63 et 70 ans. Il serait également possible de ne toucher dans un premier temps que 20 à 80% de la rente et d'ajourner le reste. Il deviendrait ainsi plus facile de réduire progressivement son temps de travail. Avec un versement anticipé, la rente ne diminuerait plus que de 4% par année d'anticipation (contre 6,8% aujourd'hui). Un report donnerait lieu à un supplément annuel de 4,3% (contre 5,2% aujourd'hui).

#### ► Travailler après 65 ans

Quand on travaille au-delà de 65 ans, on continue aussi de cotiser à l'AVS. Aujourd'hui, les cotisations versées après 64 ou 65 ans n'accroissent pas les rentes. La réforme entend corriger cela et rendre la poursuite de l'activité professionnelle après 65 ans plus attrayante.

Il est donc prévu que les cotisations payées après 65 ans alimentent également la rente, dans les limites du montant maximal.

#### ► Caisse de pension

La réforme concerne aussi la caisse de pension. À l'avenir, toutes les caisses de pension seraient tenues de proposer une retraite partielle. La rente de la caisse de pension pourrait être perçue en un maximum de trois étapes. Les caisses de pension pourraient se montrer encore plus souples, mais un assuré choisissant, au lieu de la rente, le capital ou une combinaison des deux, devrait se limiter à trois étapes.

#### ► Libre passage

Les avoirs des fondations de libre passage seraient également visés par la réforme.

## Retraits échelonnés de l'avoir de prévoyance : économie d'impôt

Exemple d'un couple lausannois ; montants en francs

Versement	Année	Âge	Avoir	Montant	Impôts
Unique	2024	65		600'000	48'282
Échelonné	2022	62	Pilier 3a, épouse	50'000	1'361
	2023	63	Caisse de pens., épouse	250'000	15'387
	2024	65	Pilier 3a, époux	100'000	3'738
	2028	69	Libre passage, époux	200'000	11'122
<b>Économie d'impôt grâce à l'échelonnement</b>					<b>16'674</b>

Source : Tax Ware (imposition selon barème pour 2022, hors impôt ecclésiastique)

Actuellement, certaines fondations permettent de repousser le versement des avoirs de cinq ans maximum, même si l'on ne travaille plus. Le Conseil fédéral souhaite cependant limiter un tel report aux personnes poursuivant une activité professionnelle au-delà de 65 ans.

### Moindre potentiel d'économies fiscales

Cette nouveauté a été annoncée par le Conseil fédéral dans son message relatif à la réforme de l'AVS. Le projet soumis au vote ne contient aucun mot à ce sujet, car il suffit pour ce faire d'amender une ordonnance. Aussi le Conseil fédéral

peut-il faire passer cette modification sans l'ancrer dans la loi. On ne sait pas encore s'il révisera effectivement l'ordonnance en ce sens, et quand cette révision entrerait en vigueur. Mais ce qui est sûr, c'est que beaucoup de futurs retraités devraient alors payer plus d'impôts.

Il est fiscalement avantageux de percevoir les avoirs de libre passage le plus tard possible. Les revenus d'intérêts et de dividendes ne sont pas imposables en tant que revenu, ni l'avoir en tant que fortune. Seul le versement est frappé d'un impôt à taux réduit.

Il vaut en outre la peine de ne pas percevoir la prestation de libre passage en même temps que d'autres

avoirs de prévoyance, afin de freiner la progression fiscale. Un exemple montre le potentiel d'économie en cas de versement échelonné : un couple a épargné 600'000 francs. S'il en touche la totalité à 65 ans, l'impôt s'élèvera à 48'836 francs. En répartissant les retraits sur plusieurs années, il paiera près de 17'000 francs d'impôts en moins. Une grande partie de cette économie disparaîtrait avec la réforme AVS.

**i** Commandez l'étude VZ (cf. ci-dessous) et la fiche technique sur l'AVS (page 10 en haut). Ou parlez-en avec un(e) expert(e) dans la succursale VZ la plus proche (cf. page 20). ●

## ÉTUDE

### Commandez l'étude VZ sur la réforme AVS

Cette nouvelle étude VZ analyse les principales répercussions de la réforme prévue. À l'aide d'exemples, elle montre au franc près à quelles rentes AVS les femmes de la génération transitoire auront droit. Cette réforme aurait d'importantes répercussions pour toutes les personnes souhaitant prendre une retraite anticipée ou ajourner leur départ à la retraite. En outre, il pourrait devenir plus difficile de



reporter le retrait des avoirs de libre passage. L'étude explique en des termes simples et facilement compréhensibles les conséquences possibles de la réforme.

**i** Vous souhaitez savoir ce que la réforme AVS pourrait changer pour vous à la retraite? Commandez l'étude sans frais sur ce sujet (24 pages) par courrier ou en ligne sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr). Ou convenez directement d'un rendez-vous pour un entretien sans frais auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes les coordonnées en page 20).

Nouveau

# De l'information fiable dans les ouvrages VZ



## Guide VZ: Investir efficacement avec les ETF

Tout investisseur réfléchissant à ses placements est un jour ou l'autre confronté aux ETF. Aujourd'hui, quelque 1600 ETF différents sont cotés à la Bourse suisse. L'offre importante de produits est un avantage pour les investisseurs, mais implique plus de diversité et de complexité sur le marché, d'où la difficulté de s'y retrouver.

Dans ce guide, vous découvrirez comment composer des portefeuilles à base d'ETF et à quoi faire attention. Vous trouverez également dans cet ouvrage les principaux conseils pour choisir judicieusement des ETF.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs  
ISBN 978-3-906162-52-2 (2022)

### COMMANDEZ MAINTENANT

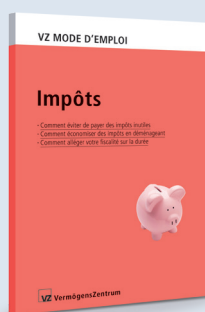
Commandez les publications de VZ directement sur [www.vzch.com/livres](http://www.vzch.com/livres), au moyen du talon ci-joint ou auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). Tous les livres de VZ VermögensZentrum sont aussi disponibles en librairie.



## Retraite

Le sujet de la retraite est complexe car il comporte de nombreuses questions relatives à l'AVS, la caisse de pension, les impôts, l'immobilier, les valeurs mobilières et les successions. Ce guide actualisé fournit par conséquent des réponses compréhensibles aux questions les plus importantes en la matière.

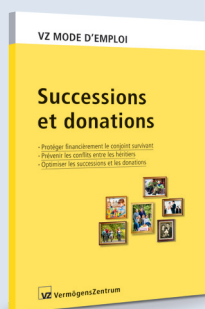
136 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-44-7 (2021)



## Impôts

Ce livre éclaire sur les principes de la fiscalité suisse et les possibilités d'optimisation existantes. Des check-lists aident à mettre en œuvre des mesures pour économiser des impôts. Cet ouvrage est particulièrement utile aux particuliers, qui y trouveront des conseils pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire.

104 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-47-8 (2021)



## Successions et donations

Il est important de régler sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Cet ouvrage renseigne sur les aspects essentiels des donations et des successions: sont abordés notamment le testament, le pacte successoral, les parts réservataires, la protection du conjoint et les avances sur hoirie.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-43-0 (2021)



## Hypothèques

Cet ouvrage rédigé par les experts de VZ VermögensZentrum vous montre comment optimiser le financement de votre projet immobilier. Il vous aide à évaluer votre potentiel d'économies et à l'utiliser pleinement afin de vous permettre de réduire durablement les intérêts hypothécaires.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs  
ISBN 978-3-906162-27-0 (2018)



# Le bon vieux bulletin de versement prend sa retraite en septembre

Le 30 septembre, les bulletins de versement rouges et orange tirent leur révérence pour laisser place à des solutions plus modernes.

La Suisse numérise son système de facturation. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, presque toutes nos factures se régleront au moyen de la QR-facture ou eBill:

► **QR-facture:** pourvue d'un code QR, cette facture se lit très simplement et se règle rapidement avec le smartphone.

► **eBill:** la facture n'est plus envoyée par courrier ou e-mail, mais transmise directement dans le système bancaire en ligne. Quelques clics suffisent pour la valider en toute sécurité.

Avec cette nouveauté, la plupart des clients des banques doivent adapter leurs modèles de paiement et leurs ordres permanents dans leur banque en ligne. Cette opération prend un

## Opérations bancaires: potentiel d'économies

Exemple: couple (55/53 ans), revenu brut 143'000 francs; dépôt 600'000 francs; avoir en compte 80'000 francs; pilier 3a homme 120'000 francs, pilier 3a femme 60'000 francs. Données en francs

Opérations bancaires	Ø autres prestataires	Solution VZ
Droits de garde	1'875	600
Courtages <sup>1</sup>	2'781	1'000
Paievements, cartes de débit et de crédit	317	75
Pilier 3a (avec titres)	2'312	1'506
<b>Total des frais</b>	<b>7'285</b>	<b>3'181</b>

1 Dix transactions (par téléphone) jusqu'à 25'000 francs chacune

–4'104

certain temps, mais en vaut la peine: mettre de l'ordre dans ses finances permet de comparer les frais et les mettre sur la sellette. Le jeu en vaut la chandelle. L'exemple dans le tableau illustre le potentiel d'économies: un couple économise

plus de 4100 francs, années après année, uniquement en choisissant une banque moins chère.

**Conseil:** de nombreux Suisses ne veulent plus jeter l'argent par les fenêtres, mais ne sont pas prêts à y consacrer le temps néces-

saire ou sont réticents à en discuter avec leur conseiller financier.

VZ a mis sur pied un service de transfert sans frais, très simple de fonctionnement:

► Prenez un rendez-vous sans frais dans la succursale VZ la plus proche de chez vous et apportez vos documents bancaires. Les experts de VZ remplissent le formulaire de résiliation avec vous.

► VZ se charge de toutes les autres démarches à votre place. Vous pourrez économiser ainsi des milliers de francs à l'avenir.

**i** Vous souhaitez vous aussi payer moins de frais à l'avenir? Convenez dès maintenant d'un rendez-vous sans frais dans la succursale VZ la plus proche de chez vous. Vous trouverez toutes les coordonnées en page 20. ●

## Résilier son assurance: c'est le moment

Beaucoup laissent passer le bon moment pour choisir un assureur moins cher. La plupart des polices sont résiliables pour la fin de l'année, mais la lettre doit parvenir à l'assureur fin septembre. Même si la fin du contrat ne coïncide pas avec le changement d'année, un préavis de trois mois s'applique généralement.

**Conseil:** demandez une analyse sans frais de vos assurances et découvrez qui offre les prestations au meil-

leur rapport qualité/prix: [www.vzch.com/analyse-assurances](http://www.vzch.com/analyse-assurances)

En outre, dans VZ Portail financier, vous pouvez classer toutes vos assurances en ligne et les consulter à tout moment, sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette. Un système de feu tricolore vous indique automatiquement les optimisations possibles. Vous en saurez plus ici: [www.vzch.com/portailfinancier](http://www.vzch.com/portailfinancier) ●



# Conseils pratiques : bitcoins, prévoyance

## Qu'advient-il de mes cryptomonnaies à mon décès ?

Les actifs numériques tels que les bitcoins reposent sur un système de comptabilité décentralisé (blockchain). Pour y accéder, une clé privée est nécessaire. Seules les personnes en possession de cette clé peuvent disposer des actifs. Elle est généralement conservée dans un portefeuille numérique ou physique (wallet).

Les investisseuses et investisseurs sont seuls responsables de sa conservation. Aucune banque ni personne d'autre n'y a accès. Lorsque les détenteurs de ce type de portefeuilles viennent à décéder ou perdent leur capacité de discernement sans en avoir informé leurs proches, l'argent est perdu. On estime ainsi à 3,7 millions le nombre de bitcoins égarés, notamment parce que les investisseurs sont décédés sans avoir indiqué où leur code d'accès est conservé.

**Attention :** ne notez jamais votre clé privée dans votre testament ! Si vous gérez vous-même vos cryptomonnaies, déterminez avec un professionnel la façon dont vos héritiers peuvent y accéder – par exemple avec un portefeuille physique conservé en lieu sûr. Vous pouvez aussi utiliser votre banque en ligne pour vos actifs numériques. VZ a par exemple ouvert une plateforme bancaire, qui permet de négocier et conserver ces placements en sécurité. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Bitcoin et autres cryptomonnaies

Commandez la fiche technique sans frais sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## Restitution des rachats volontaires dans la caisse de pension : de quoi s'agit-il ?

Préoccupez-vous en temps voulu de ce qu'il adviendra de vos rachats volontaires dans la caisse de pension si vous venez à décéder. On croit souvent que ces versements reviendront au conjoint ou au partenaire, ou augmenteront leur rente. C'est uniquement le cas si le règlement de la caisse le prévoit expressément. Sinon, la caisse utilise l'avoir de vieillesse épargné (versements volontaires inclus) pour financer les rentes de survivants. Cela est surtout fâcheux si les rentes de survivants sont définies en pourcentage du salaire : elles ne seront pas majorées pour autant et la caisse pourra, de surcroît, les financer avec le montant des

### FICHE TECHNIQUE

#### Rachat d'années de cotisation

Commandez la fiche technique sans frais sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

rachats. Ce montant ne sera donc pas restitué aux survivants.

**Conseil :** étudiez avec soin le règlement de votre caisse de pension. C'est aussi important si votre employeur change de caisse de pension ou si vous prenez un nouvel emploi. ●

## À temps partiel, j'ai une bonne caisse de pension : nul besoin d'un pilier 3a

Vous devriez bien y réfléchir. Même si votre caisse de pension prévoit des dispositions favorables au temps partiel, votre prévoyance risque d'être insuffisante. Souvent, le pilier 3a est la seule solution pour combler les lacunes de revenus. Souscrivez un troisième pilier si vous le pouvez. En tant que salariée assurée dans une caisse de pension, vous pouvez verser jusqu'à 6883 francs cette année. Vous avez intérêt à cotiser, même pour un montant inférieur à ce plafond, car vous ne pouvez pas effectuer de versements rétroactifs. Le Conseil fédéral travaille sur une solution permettant d'effectuer des rachats a posteriori dans le pilier 3a, comme dans la caisse de pension, mais on ignore quand elle verra le jour.

**Conseil :** vous avez 42 ans. Il vous reste plus de 20 ans jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Mettez ce temps à profit pour vous constituer un pilier 3a avec des titres au lieu d'ouvrir un compte 3a. Choisissez une solution qui investit dans des fonds passifs comme des ETF : ils sont bon marché et transparents et permettent d'effectuer des placements diversifiés même avec de petits montants, ce qui réduit le risque. De telles solutions sont souvent bien plus rentables qu'un compte 3a. ●

### FICHE TECHNIQUE

#### Prévoyance et temps partiel

Commandez la fiche technique sans frais sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

# Nouvelle étude VZ: les titres individuels réduisent le rendement

Les ETF influent positivement sur le rendement, tandis que de nombreux titres individuels ont l'effet contraire. Le conflit d'intérêts des banques reste problématique.

De plus en plus d'investisseurs souhaitent savoir quels titres ils détiennent dans leur portefeuille et quel est leur rendement par rapport à celui du marché.

En 2021, les experts de VZ ont donc analysé plus de 2700 dépôts de titres – un record. L'évaluation révèle trois tendances, une positive et deux négatives:

## ► Titres individuels:

la tentation est grande de battre le marché dans son ensemble en sélectionnant habilement des titres individuels. Or, l'analyse montre que rares sont ceux qui y parviennent. Un investisseur détenant au moins 25% des positions de son dépôt sous forme d'actions individuelles réalise en moyenne une sous-performance de 3,1% par rapport au portefeuille de référence. Et plus leur part est élevée, plus le rendement est faible (cf. graphique ci-dessus).

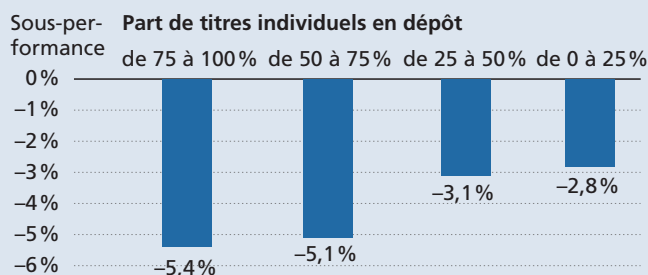
## ► Placements passifs:

les fonds bon marché gérés passivement ont le vent en poupe. Les ETF et les fonds indiciels représentent aujourd'hui environ 22% des positions en portefeuille.

Ce rapport a presque quadruplé depuis 2010: à l'époque, leur part n'atteignait pas 6%. En revanche, la part des fonds gérés activement est restée stable, aux alentours d'un tiers. La tendance à davantage d'ETF dans les dépôts est judi-

## Une part élevée de titres individuels a tendance à réduire le rendement des dépôts

Base: 169 dépôts, sous-performance 2021 par rapport au rendement du marché (dépôts de référence avec des ETF/fonds indiciels bon marché)



**Exemple de lecture:** les dépôts avec 75 à 100% de titres ind. affichent en 2021 une sous-performance moyenne de 5,4% par rapport au rendement du marché (dépôts de référence avec ETF/fonds indiciels).

cieuse. En effet, les fonds de placement actifs sont chers, même s'ils sont rares à battre le marché à long terme.

► **Conflit d'intérêts:** les personnes qui détiennent des produits financiers propres à leur banque dans leur portefeuille obtiennent généralement un rendement moins élevé. Si les fonds « maison » représentent un tiers ou plus de la valeur en portefeuille, les dépôts sont clairement moins performants. Malgré cela, la part de ces fonds reste élevée. Cela est dû au fait qu'il est plus avantageux pour les conseillers bancaires de recommander des produits « maison » plus chers.

**Conclusion:** il convient de faire examiner régulièrement son dépôt de titres. Beaucoup ignorent qu'ils investissent dans des produits coûteux, qui rapportent surtout à leur banque. Il

est donc recommandé de demander un second avis à des professionnels indépendants qui ne tirent aucun profit des produits qu'ils vendent. Vous pouvez ainsi réduire les risques inutiles et améliorer durablement le rapport risque/rendement.

**i** Vous souhaitez en apprendre davantage? Parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (toutes les coordonnées en page 20).

## ÉTUDE

Nouveau

### Comportement des investisseurs en Suisse

L'étude montre comment les investisseurs placent leur argent et quels sont les risques liés à leurs dépôts.

Commandez l'étude (20 p.) avec la carte ci-jointe ou sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr).

## Nouvelle plateforme de négoce de VZ



VZ Portail financier Pro est la nouvelle plateforme de négoce de VZ. L'environnement de négoce performant offre aux investisseuses et investisseurs un outil professionnel pour développer leurs propres idées de placement et négocier leurs titres de manière avantageuse:

- Cours en temps réel des actions Suisse, Europe et États-Unis
- Évaluation du dépôt en temps réel
- Technologie graphique la plus récente disponible sur le marché
- Négoce jusqu'à 70% moins cher qu'ailleurs, et ce, dès la première transaction
- Conseil personnalisé et sans frais sur demande

**i** Vous souhaitez un outil professionnel pour mettre en œuvre vos idées de placement à peu de frais? Découvrez le nouveau portail de VZ sur [www.vzch.com/vz-portail-financier-pro](http://www.vzch.com/vz-portail-financier-pro) ou scannez le code QR.



## OPINION

# J'aide à compenser le déséquilibre

Des problèmes avec les assurances ? Martin Lorenzon, médiateur, peut vous aider : c'est l'Ombudsman de l'assurance privée et de la SUVA. Entretien sur les droits des assurés et sur ce qu'il faudrait encore améliorer.



© Gerry Nitsch

**Monsieur Lorenzon, voilà des années que vous défendez les intérêts des assurés. Comment êtes-vous assuré ?**

*(rires)* Assurance auto et scooter électrique, ménage, RC, caisse-maladie, assurance voyages et de protection juridique : je suis plutôt bien protégé, mais pas surassuré.

**Les assurés en Suisse sont-ils en position de faiblesse ?**

Certes pas autant qu'avant, mais qui prend vraiment la peine de lire toutes les clauses en petits caractères ou qui peut se défendre lorsque les Conditions générales sont modifiées ? En tant qu'Ombudsman, j'aide à combler le déséquilibre des forces et les différences de connaissances.

**Comment vous y prenez-vous ?**

Les litiges entre les assureurs et leurs clients atterrissent chez nous. Nous protégeons les droits des clients en assurant la médiation et en conseillant, sans prendre parti. L'Office de médiation doit rester neutre et juste. Mais nous ne pouvons intervenir que si les assurés n'ont pas encore engagé de procédure judiciaire. Si une société d'assurance a déjà rendu une décision, nous avons les mains liées.

**Quels sont les litiges typiques ?**

Par exemple lorsqu'on est bloqué à l'étranger parce que l'OMS a qualifié la situation de pandémie et que l'assurance voyages ne veut pas rembourser les coûts supplémentaires. Ou lorsque l'assureur-accidents refuse de prendre en charge le traitement d'une blessure de sport en arguant qu'il s'agit d'une maladie. L'an dernier, nous avons traité 2700 demandes. Lorsque nous intervenons, nous parvenons à trouver une solution à l'amiable pour la majorité des assurés.

**Vous vous êtes engagé, avec succès, pour que la loi sur le contrat d'assurance soit plus favorable aux clients : qu'est-ce qui a changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ?**

Le droit de révocation, c'est-à-dire le droit de se départir d'un contrat, est un changement important. Les assurés disposent désormais d'un délai de réflexion de quatorze jours pour considérer une police d'un œil critique, demander un deuxième avis ou résilier le contrat sans engagement. Avant, il y avait souvent des problèmes, par exemple parce que des jeunes adultes souscrivaient de manière précipitée une assurance-vie d'une durée de 10, voire 40 ou 45 ans.

**Quelles sont les autres améliorations ?**

Outre les assurances-vie, les contrats sont résiliables après trois ans avec un préavis de trois mois, même s'ils ont une durée de cinq ou dix ans. Les assurés peuvent dénoncer le contrat s'ils n'ont plus besoin de la couverture ou s'ils trouvent une meilleure offre. Malgré ces avancées, d'autres points mériteraient d'être corrigés.

**Par exemple ?**

Les assurances-vie mixtes manquent toujours de transparence. Il est souvent difficile de savoir combien la couverture coûte, quelle est la part affectée à l'épargne et à combien s'élève la commission. Il faudrait renforcer le devoir d'information des assureurs à ce niveau. ●

## À SON SUJET

Martin Lorenzon a étudié les sciences juridiques à l'Université de St-Gall (HSG). Il est avocat et, depuis 2010, Ombudsman de l'assurance privée et de la Suva. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site [www.ombudsman-assurance.ch](http://www.ombudsman-assurance.ch)



# PME : réduire ses impôts avec une prévoyance complémentaire

De nombreux entrepreneurs passent à côté d'économies d'impôts importantes, car ils n'utilisent pas leur potentiel de rachat dans la prévoyance complémentaire.



**JOËL BATISTA**

Spécialiste caisses de pension  
joel.batista@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

De nombreux entrepreneurs optimisent la prévoyance de leur entreprise avec une solution de prévoyance complémentaire. Cela permet d'assurer une plus grande part du salaire et de fixer soi-même les cotisations d'épargne annuelles. Souvent, optimiser fiscalement le montant des cotisations d'épargne accroît le potentiel de rachat de plusieurs centaines de milliers de francs.

## Une marge de manœuvre accrue

Ce potentiel est-il vraiment utilisé? Une analyse de VZ montre que sur plusieurs

centaines d'assurés, seul un sur cinq tire entièrement parti de son potentiel de rachat d'ici sa retraite (cf. graphique ci-dessous).

Ne pas effectuer de versements volontaires, c'est manquer la chance de réduire sa charge fiscale. Exemple: une cheffe d'entreprise ayant un revenu annuel imposable de 200'000 francs économise 12'300 francs d'impôts à Genève grâce à un versement volontaire de 30'000 francs.

## Réduisez aussi votre impôt sur la fortune

Beaucoup d'entrepreneurs ne sont pas assez conscients de ces avantages. Ils ne s'en préoccupent pas ou ne souhaitent pas immobiliser leur argent. Cela est très fâcheux, car il y a des délais impératifs dans la prévoyance professionnelle. Par exemple, retirer tout ou partie de son avoir en capital annule toute possibilité de rachat les trois

### INVITATION

#### Webinaire : Prévoyance complémentaire moderne 1e

Dans ce webinaire sans frais, vous découvrirez comment votre entreprise peut tirer profit d'une prévoyance complémentaire.

Réservez votre place :  
[www.vzch.com/manifestations](http://www.vzch.com/manifestations)

dernières années avant la retraite. Ou alors il faudra payer les impôts économisés grâce au rachat.

**Conseil:** optimisez fiscalement vos rachats. Une prévoyance complémentaire accroît les possibilités de retrait échelonné de l'avoir et réduit fortement l'impôt sur la fortune selon les cantons.

**i** Vous souhaitez optimiser votre charge fiscale à long terme en exploitant tout votre potentiel de rachat? Parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en page 20).

### FICHE TECHNIQUE

#### Prévoyance cadres moderne

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## La prévoyance cadres, atout concurrentiel



**DENISE ALIG**

Entrepreneure et partenaire de change-IT Consulting AG

### Madame Alig, vous avez introduit une solution de prévoyance pour cadres dans votre entreprise en début d'année. Pourquoi?

Nous voulons nous développer et notre entreprise d'informatique a besoin des meilleurs spécialistes. Nous souhaitons participer activement à l'élaboration de notre prévoyance afin de nous démarquer de la concurrence.

### En quoi la nouvelle prévoyance cadres vous y aide-t-elle ?

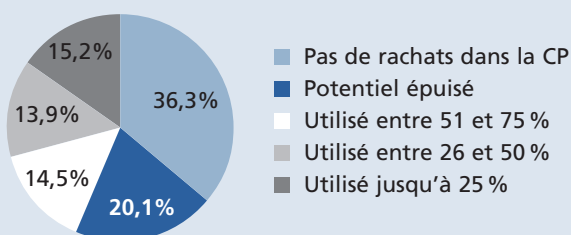
Le personnel qualifié est très recherché. La nouvelle solution de prévoyance fait de nous un employeur plus attractif. Aujourd'hui, pour attirer et conserver les meilleurs, il faut offrir une prévoyance qui sort du lot.

### Qu'appréciez en particulier les collaborateurs ?

D'avoir leur mot à dire sur le placement de leur argent. À cet égard, la solution de VZ est très flexible. Les employés plus âgés peuvent choisir une stratégie peu risquée et les plus jeunes, une part d'actions plus élevée. Elle leur permet aussi d'économiser des impôts et de se constituer un patrimoine plus important.

### PME : utilisation du potentiel de rachat dans la prévoyance complémentaire

Base : analyse de 387 entrepreneurs et collaborateurs à hauts revenus possédant une prévoyance complémentaire (solution 1e), âge 60 ans et plus



# Vous créez votre entreprise ? Évitez ces erreurs

Se mettre à son compte implique de maîtriser les étapes suivant la création de l'entreprise. La phase de démarrage est propice à des erreurs qui peuvent coûter cher.



**MARINE REY**  
Spécialiste LPP création d'entreprise  
marine.rey@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

Une bonne organisation permet d'éviter ces écueils lors du lancement :

► **Arnaques à l'annuaire :** après s'être inscrit au registre du commerce, le créateur d'entreprise reçoit souvent du courrier lui proposant de s'inscrire dans divers registres. Ces formulaires ressemblent aux documents officiels de l'administration, mais il s'agit d'engagements payants pour s'inscrire dans des registres d'entreprises, des annuaires téléphoniques et autres registres similaires, qui n'ont aucune utilité.

► **Propriété intellectuelle :** il peut valoir la peine de protéger les marques, logos, brevets et designs. En effet, les innovations sont appréciées des clients, mais attirent aussi la convoitise des concurrents. Et les investisseurs potentiels veulent souvent savoir si une start-up possède des droits de propriété. Informez-vous sur le site de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle : [www.ige.ch](http://www.ige.ch)

► **TVA :** les entreprises sont soumises à la TVA dès un chiffre d'affaires de 100'000 francs par an. Une infraction peut vous coûter de l'argent et, au pire, votre présence sur le marché suisse. Vous trouverez les formalités d'inscription sur : [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)

► **Responsabilité :** selon la forme juridique choisie, le créateur d'entreprise assume

## INVITATION

### Webinaire : Comment se mettre à son compte ?

Dans ce webinaire sans frais, apprenez de notre spécialiste comment se déroule le processus de création, comment définir la bonne forme juridique et quels sont les aspects importants.

Réservez votre place :

[www.vzch.com/manifestations](http://www.vzch.com/manifestations)

des « tâches intransmissibles et inaliénables », comme l'obligation de tenir une comptabilité et le contrôle des finances. Quiconque manque à ces obligations de diligence engage sa responsabilité personnelle. Informez-vous à temps sur les règles qui vous concernent.

**i** Vous souhaitez éviter ces erreurs ? Participez à notre webinaire ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (coordonnées à la page 20). ●

## FICHE TECHNIQUE

### Check-list pour la création d'entreprise

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## Perte d'emploi : maintien de l'assurance ou libre passage ?

Les personnes licenciées après 58 ans peuvent rester assurées dans leur caisse de pension. Jusqu'en 2020, il fallait déposer son avoir dans une fondation de libre passage en attendant de pouvoir le transférer dans une autre caisse. Les caisses de pension peuvent étendre cette nouvelle règle aux assurés dès l'âge de 55 ans. Le maintien de l'assurance est plus ou moins intéressant selon que l'on souhaite retirer son avoir sous forme de rente ou de capital. Il implique aussi certains devoirs. Par exemple, il faut prendre en charge la part des cotisations d'épargne et de risque qui incombent à l'employeur. Bien que les cotisations soient déductibles du revenu imposable, cela revient très cher.

**Conseil :** demandez à un expert de déterminer quelle est la meilleure solution pour vous, maintien de l'assurance ou libre passage.

**i** Vous voulez en savoir plus ? Convenez d'un rendez-vous sans frais chez VZ (coordonnées p. 20). ●

## FICHE TECHNIQUE

### Maintenir l'assurance dans la caisse de pension

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

## À régler avant de vous lancer

Thème	Réglé
Vérifier la raison sociale, définir son but	<input type="checkbox"/>
Société individuelle, SA ou Sàrl : définir la forme juridique et la responsabilité et prendre les bonnes décisions	<input type="checkbox"/>
Demander les autorisations nécessaires	<input type="checkbox"/>
Inscription au registre du commerce : obligatoire selon la forme juridique et le chiffre d'affaires	<input type="checkbox"/>
AVS : annoncer les cotisations d'assurance sociale de la nouvelle entreprise	<input type="checkbox"/>
Prévoyance : avec ou sans caisse de pension ? Pour les indépendants, seules l'AVS/AI/APG sont obligatoires	<input type="checkbox"/>
Assurances : faire analyser les risques et souscrire les assurances les plus importantes	<input type="checkbox"/>

# Comment trouver le bon courtier en assurances

La prévoyance professionnelle est complexe. De nombreuses entreprises font donc appel à un courtier. Pour le choisir, les PME doivent observer les points ci-après.



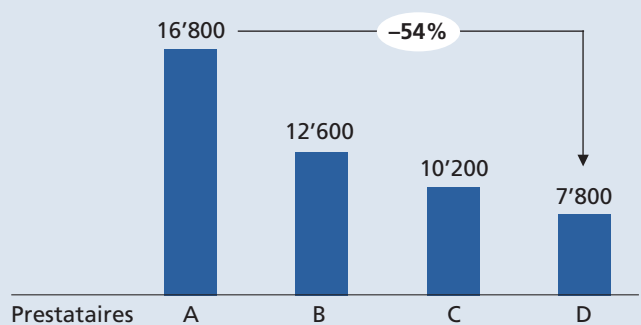
**YANNICK YERSIN**  
Responsable clients entreprises  
yannick.yersin@vzch.com  
tél. 021 341 30 30

Les entrepreneur(e)s n'ont souvent ni le temps, ni les connaissances pour s'occuper des assurances et de la caisse de pension. Ils sont donc nombreux à faire appel à un courtier en assurances, aussi appelé intermédiaire d'assurance. Celui-ci analyse avec le client quels risques doivent être assurés. Il lance ensuite un appel d'offres pour la couverture souhaitée, compare les offres qui lui ont été soumises et recommande une solution au client. Il est conseillé de se fier aux critères suivants pour engager un courtier. Vous trouverez d'autres conseils dans la fiche technique (cf. encadré en haut à droite).

► **Choix:** comparez les offres! Chaque courtier a des atouts spécifiques. Vérifiez que votre partenaire a une grande expérience et de solides connaissances techniques. Il doit très bien s'y connaître en prévoyance professionnelle et en assurances. De plus, il doit être capable de vous soutenir dans la gestion des risques et en cas de sinistres.

## Les prestataires paient différents courtages<sup>1</sup>

Exemple: appel d'offres de VZ pour une entreprise suisse employant 78 collaborateurs; caisses de pension avec primes et prestations comparables; données en francs



<sup>1</sup> Courtoage = rémunération versée par l'assureur au courtier en assurances

► **Transparence:** clarifiez la question de la rémunération. En règle générale, le courtier en assurances est rémunéré directement par les caisses de pension et autres prestataires pour sa prestation. Le montant des rémunérations, appelées aussi courtages, est très variable d'un prestataire à l'autre. Il dépend de qui obtient le marché à l'issue de l'appel d'offres lancé par le courtier. Cela peut être source de conflits d'intérêts: si plusieurs offres comparables lui sont proposées, le courtier pourrait être tenté de recommander la caisse de pension qui lui versera le courtage le plus élevé, et non pas celle qui convient le mieux à votre PME. Comme le montre l'exemple dans le graphique ci-dessus, la différence entre les courtages peut aller du simple au double.

**Conseil:** avec la révision partielle de loi sur le contrat d'assurance (LCA), le Conseil fédéral a arrêté que chaque courtier devait à l'avenir informer ses clients sur les courtages qu'il reçoit. Profitez-en! Vous pourrez ainsi mieux juger de la façon dont un courtier se comporte vis-à-vis des conflits d'intérêts. De plus, dans la prévoyance professionnelle, les courtages sont financés par les primes et les cotisations versées à la caisse de pension. En fonction des caisses, les cotisations sont directement déduites du salaire ou payées indirectement. Un changement de mentalité s'impose à ce niveau: en effet, pour éliminer le risque de conflit d'intérêts, la rémunération doit être dissociée des prestataires et des primes. Les courtiers devraient recevoir des honoraires fixés en fon-

**FICHE  
TECHNIQUE**

**Nou-  
veau**

## Trouver le bon courtier en assurances

Commandez la fiche technique sur [www.vzch.com/vznews132-fr](http://www.vzch.com/vznews132-fr), à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

tion du temps passé, par exemple un forfait par personne assurée. C'est ce que nous faisons chez VZ.

**i** Vous souhaitez en apprendre davantage sur le thème des courtiers en assurances ou souhaitez faire le bon choix? Convenez d'un rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche (coordonnées en page 20) ou calculez ici votre potentiel d'économies sans frais: [www.vzch.com/gestion-assurances](http://www.vzch.com/gestion-assurances) ●

**INVITATION**

## Webinaire: Rémunération des courtiers en assurances

Les courtiers en assurances ont tout intérêt à recommander les solutions d'assurance qui leur rapportent le plus. En effet, le montant de la rémunération versée par l'assureur pour leur prestation d'intermédiaire et leur suivi varie d'un prestataire à l'autre.

Réservez votre place: [www.vzch.com/manifestations](http://www.vzch.com/manifestations)

# Retraite, hypothèques et placements: VZ dans les médias



## Rente ou capital? L'inflation modifie le choix

*Le Temps, 27 juin 2022*

Face à la hausse des prix, le choix des futurs retraités dépend largement de leurs revenus. Toutefois «dans un contexte boursier difficile, les clients préfèrent davantage la rente», observe Roland Bron, directeur de VZ Suisse romande.

## Le dilemme des taux hypothécaires

*Le Temps, 6.8.2022*

Alors que la Banque nationale suisse durcit sa politique monétaire, les propriétaires craignent une envolée des taux. Malgré tout, «Les emprunts basés sur le marché monétaire, comme le Saron, ont toujours été nettement plus intéressants que les taux fixes ces 30 dernières années», indique Roland Bron, directeur de VZ pour la Suisse romande. Aujourd'hui encore, même s'ils sont plus risqués, les emprunts indexés sur le marché monétaire restent plus avantageux.

## « Devenir propriétaire reste avantageux »

*L'illustré, 3.8.2022*

Pour les particuliers, les conditions pour acquérir un bien immobilier demeurent favorables, car les taux hypothécaires restent historiquement bas. Selon Roland Bron, directeur romand de VZ, c'est surtout le cas si l'on opte pour un crédit à taux Saron, bien que les banques soient réticentes à le recommander. «Entre le taux fixe et le Saron, le bénéfice pour la banque est multiplié par trois. Vous comprenez pourquoi elles ont avantage à proposer des taux fixes», explique-t-il.

## La retraite anticipée, un luxe presque inaccessible

*Le Temps, 27.6.2022*

Seuls les actifs au bénéfice de très hauts salaires peuvent se permettre de partir en retraite anticipée. Et l'inflation n'arrange pas la situation. «Il en résulte [de la retraite anticipée] une telle diminution de revenu, dans un contexte de baisse des montants des nouvelles rentes du 2<sup>e</sup> pilier, que ce choix reste réservé à une minorité», indique Roland Bron, directeur de VZ en Suisse romande. Les entreprises y sont elles aussi de moins en moins favorables.

**ABONNEZ-VOUS**

**À LA NEWSLETTER**

Recevez par e-mail des informations sur les sujets suivants :

- **AVS, caisse de pension et 3<sup>e</sup> pilier**  
Deux fois par mois, des conseils pratiques pour bien préparer sa retraite.
- **Informations sur les marchés financiers**  
Compte rendu bimensuel sur l'évolution des placements et perspectives pour les semaines à venir.
- **Hypothèques**  
Aperçu trimestriel de l'évolution des taux hypothécaires.
- **Spécial PME**  
Actualités sur les thèmes des assurances et de la caisse de pension.

Abonnez-vous avec le talon ci-joint ou sur [vzch.com/newsletter-fr](http://vzch.com/newsletter-fr)

## VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine ?  
Vous êtes à la bonne adresse.

### Les succursales VZ les plus proches de chez vous

Lausanne	021 341 30 30	Berne	031 329 26 26
Genève	022 595 15 15	Sion	027 327 40 40
Neuchâtel	032 854 04 04		
Fribourg	026 350 90 90		

Toutes les succursales sous [www.vzch.com/succursales](http://www.vzch.com/succursales)

### Rédaction vz news

VZ VermögensZentrum SA  
Avenue de la Gare 50, 1003 Lausanne  
tél. 021 341 30 30  
[info@vzch.com](mailto:info@vzch.com)  
[www.vzch.com](http://www.vzch.com)

## 1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Analyse des assurances privées
- Transmission d'entreprise
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

## 2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt:
  - Compte et dépôt
  - Transactions
- Hypothèques:
  - Hypothèques du marché monétaire
  - Hypothèques fixes
- Fondations collectives:
  - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Pool d'Assurance:
  - Bâtiment/ménage
  - Véhicules à moteur
- VZ Portail financier